

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL**

**du 11 juin 2007 - Réf. 07.05**

Présents

*Messieurs Ovide MONIN, Bourgmestre;*

*Bernard le Hardy de Beaulieu, Joseph MINET, Mme Dominique DERAVET-CLEMENT, Echevins et Echevine;*

*Mme Marie-Bernard CRUCIFIX-GRANDJEAN, Conseillère et Présidente du CPAS;*

*Denis MALOTAUX, , Etienne DEFRESNE, Mme Chantal ELOIN-GOETGHEBUER, Marc DEWEZ, Mme Catherine VANDE WALLE-FOSSION, Pascal VANCRAEYNEST, Véronique PRIMOT-LIETAR, Marcel COLET, Jean QUEVRIN, Mme Régine CHARLOT-ANSOTTE, Bertrand CUSTINNE, Jean-Pol VISEE, Conseillers et Conseillères;*

*Jean-Pol BOUSSIFET, Secrétaire communal.*

*Excusé : Charles PÂQUET – ABSENT : Dr. Jean-Claude DEVILLE.*

A l'unanimité, décide d'ajouter le point suivant à l'ordre du jour : motion proposée par le ville de Dinant relative à la carrière Gralex de Leffe-Dinant.

**07.05.01. Patrimoine – prorogation du bail de location de la carrière « Fontenelle – Trou Tintin »**

Vu l'article 232 de la nouvelle loi communale et le code de la démocratie locale, article L 1222-1;

Vu la demande de location introduite par la SA Grès d'Yvoir - Carrières de Haut-le-Wastia, 13, Chaussée de Dinant, à 5537 Anhée, sollicitant la location de la carrière de Fontenelle – Trou Tintin à Yvoir, avec une partie d'un terrain communal situé à proximité de cette carrière, au lieu-dit « Fontenelle »;

Vu le plan de mesurage établi par la SCRL « La Maison du Géomètre » à 6900 Marche-en-Famenne;

Vu le projet de bail de location tel que repris en annexe;

Considérant que la location sollicitée par la SA Grès d'Yvoir est vitale pour la poursuite de ses activités;

Considérant que le locataire s'est engagé à limiter le passage des camions dans les rues du Redeau et du Blacet et à mettre tout en œuvre pour ériger une piste pour la sortie du charroi de sa carrière;

Sur proposition du Collège communal;

Après marqué son accord sur les remarques et adaptations proposées par les conseillers communaux MM Malotiaux, Vancraeynest et Mme Charlot;

Décide à l'unanimité

D'adopter le bail tel que présenté pour la location de la carrière communale dite « Fontenelle – Trou Tintin », ainsi qu'un terrain communal situé au lieu-dit « Fontenelle » à conclure avec la SA Grès d'Yvoir, carrières de Haut-le-Wastia, représentée par Philippe Dubru, Administrateur délégué.

**07.05.02. Patrimoine – baux de location à conclure pour divers bâtiments communaux**

Vu l'article 232 de la nouvelle loi communale et le code de la démocratie locale, article L 1222-1;

Considérant que les conditions de plusieurs baux de location relatifs à des bâtiments privés doivent être adaptées;

Considérant que les locataires actuelles suivantes ont marqué leur accord sur les propositions du Collège communal :

Mme Maria Famerée, veuve Lefèvre, 33, rue Sauvegarde à Evrehailles pour un loyer mensuel de 400 €

Mme Alberte Dumont, veuve Lastelle, 23, rue de Mianoye à Durnal pour un loyer mensuel de 400 €

Mme Marie-Paule Genette, veuve Tasiaux, 3, rue du Hêtre Pourpre à Spontin pour un loyer mensuel de 400 €;

Considérant que Mr et Mme Yves Rodrique, locataires de l'appartement communal sis rue du moulin, n°1, ne souhaitent pas renouveler leur bail de location qui échoit le 31/12/2007;

Considérant que cet appartement pourrait être donné en location pour un loyer mensuel de 250 €;

Considérant que l'appartement communal sis rue du Maka, 2, occupé précédemment par Mr et Mme Charles Owiredu est libre d'occupation;

Considérant que cet appartement pourrait être donné en location pour un loyer mensuel de 300 €;

Sur proposition du Collège communal;

Après en avoir délibéré;

Décide à l'unanimité

D'approuver les baux de location tels que présentés pour les bâtiments communaux sis à :

Yvoir, rue du Maka, 2 et rue du Moulin, 1

Spontin, rue du Hêtre Pourpre, 3

Durnal, rue de Mianoye, 23

Evrehailles, rue Sauvegarde, 33.

**07.05.03. Patrimoine – échange de terrains à Yvoir, « site Tasiaux »**

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, article L 1122-30;

Vu la circulaire du 2 août 2005 de Mr Courard, Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique relative à la vente ou l'acquisition d'immeubles pour les communes;

Considérant que Madame Chantal Van Cutsem propose à la commune un échange de terrains sur base du plan établi par Mr Gérard Cox, géomètre à Onhaye, en date du 06/04/2005;

Considérant que la commune céderait une partie du terrain communal cadastré section C, n° 5 k partie et 7 m partie, pour une contenance de 9 ares 97 ca, contre une partie du terrain de Mme Van Cutsem, cadastré section C n° 64g partie et 138 r partie, pour une contenance de 1 are 81 ca;

Considérant que l'échange donnerait lieu à une soulte de 244, 80 € payée par Mme Van Cutsem;

Vu le rapport d'expertise établi par Mme le vérificateur principal au bureau de l'enregistrement de Dinant en date du 19/02/2006;

Vu le projet d'acte établi par la Sprl Adélaïde Lambin Notaires associés à Saint-Gérard;

Considérant que l'échange proposé est avantageux pour la commune;

Sur proposition du Collège communal;

Après en avoir délibéré;

Décide à l'unanimité.

La commune procédera à l'échange d'une partie du terrain communal cadastré section C, n° 5 k partie et 7 m partie, pour une contenance de 9 ares 97 ca, contre une partie du terrain de Mme Van Cutsem, cadastré section C n° 64g partie et 138 r partie, pour une contenance de 1 are 81 ca, sur base du établi par Mr Gérard Cox, géomètre à Onhaye, en date du 06/04/2005

Cet échange se fera suivant les conditions de projet d'acte tel que présenté, établi par la Sprl Adélaïde Lambin Notaires associés à Saint-Gérard.

Les fonds à provenir de cet échange seront employés pour le financement des dépenses extraordinaires.

#### **07.05.04. Patrimoine – déclassement de deux véhicules du service des travaux et mise en vente**

Vu la délibération du conseil communal de ce 14 mai décidant de procéder à l'acquisition de 2 véhicules pour le service des travaux et de matériel pour l'atelier communal;

Considérant que les véhicules suivants du service des travaux doivent être déclassés :

Mazda, immatriculé EYC392 en 1994

Isuzu, immatriculé EAN519 en 1994;

Considérant que le matériel suivant de l'atelier communal ne répond plus aux normes de sécurité et qu'il devra également être déclassé :

une combinée à bois

une foreuse sur pied

un tour;

Sur proposition du Collège communal;

A l'unanimité, décide de déclasser les véhicules et le matériel suivants utilisés par le service communal des travaux :

Mazda, immatriculé EYC392 en 1994

Isuzu, immatriculé EAN519 en 1994;

une combinée à bois, une foreuse sur pied, un tour.

De charger le Collège communal de procéder à la vente de ces véhicules et de ce matériel.

#### **07.05.05. Finances – convention d'engagement mutuel à conclure avec la Maison du Tourisme**

Considérant que la Maison du Tourisme de la Haute Meuse a été instaurée pour professionnaliser la gestion touristique des cinq communes de la Haute Meuse (Yvoir, Anhée, Dinant, Hastière et Onhaye);

Considérant que la Maison du Tourisme est essentiellement compétente en matière de promotion régionale, nationale et internationale de ces 5 communes et qu'il est essentiel pour sa survie de pouvoir disposer de recettes destinées à financer ses activités;

Vu la décision du conseil communal du 20 novembre 2006 adoptant le règlement de la taxe de séjour pour les exercices 2007 à 2012;

Vu le projet de convention d'engagement mutuel telle que reprise en annexe, élaboré par les représentants de la Maison du Tourisme de la Haute Meuse Dinantaise à conclure entre les communes d'Yvoir, Anhée, Dinant, Hastière et Onhaye;

Considérant que le développement du tourisme dans la région doit être poursuivi;

Après en avoir délibéré

Décide à l'unanimité

D'adopter la convention d'engagement mutuel telle que reprise en annexe à conclure entre la Maison du Tourisme de la Haute Meuse dinantaise et les 5 commune concernées.

#### **07.05.06. Finances – budgets 2007 des Fabriques d'église d'Yvoir et de Houx**

A l'unanimité, émet un avis favorable sur les budgets de l'exercice 2007 des Fabriques d'église d'Yvoir et de Houx.

#### **07.05.07. Finances – comptes des Fabriques d'église de Yvoir, Houx, Mont et de Dorinne**

A l'unanimité, émet un avis favorable sur les comptes 2005 des Fabriques d'église de Houx et d'Yvoir et sur le compte 2006 des Fabriques d'église de Mont et de Dorinne.

**07.05.08. Finances – tarif pour les locations de la salle omnisports « Le Maka »**

Considérant que le montant des locations de la salle omnisports « Le Maka » doit être adapté en fonction des charges supportées par la commune (personnel, entretien, chauffage, éclairage, eau etc.);

Considérant qu'il faut néanmoins conserver des prix démocratiques pour les clubs de la commune;

Vu le budget communal;

Sur proposition du Collège communal;

Après en avoir délibéré

Décide à l'unanimité d'arrêter la tarification des locations de la salle du Maka sur base du document tel que repris en annexe à la présente.

Une fois par année, les associations de la commune pourront bénéficier de la gratuite d'une salle pour leurs activités.

Mr Visée, conseiller communal, estime que les prix des salles communales (locaux de l'Espace 27) devraient être adaptés en fonction du tarif de la salle du Maka.

**07.05.09. Convention à conclure avec l'association « Royal Namur Vélo » pour l'arrivée d'une étape du Tour de la Province Namur à Purnode, le 7 août 2007**

Considérant que la Société Royal Namur vélo propose à la commune d'Yvoir l'organisation de l'arrivée, dans le village de Purnode, d'une étape du 60<sup>ème</sup> tour cycliste de la province de Namur;

Vu le projet de convention de collaboration proposée, tel que repris en annexe;

Considérant que la commune devrait verser une somme de 5.000 € maximum afin de couvrir les différents frais dus à l'organisation en général de cette manifestation;

Considérant que plusieurs sponsors ont déjà marqué leur accord pour couvrir au moins une partie de ces 5.000 €;

Considérant que le club cycliste du village de Purnode a, pendant de nombreuses années, organisé une épreuve cycliste pour professionnels et que cette manifestation proposée pourrait bénéficier aux clubs locaux (buvettes, vente de produits divers etc);

Vu le budget communal de l'exercice 2007;

Après en avoir délibéré

Décide par 16 voix et 1 abstention (Mr Custinne qui estime que les sponsors auraient dû être contactés avant signature de la présente convention)

D'adopter la convention de collaboration telle que reprise en annexe à conclure avec la Société Royal Namur Vélo, en vue de l'organisation de la 5<sup>ème</sup> étape du tour cycliste de la Province de Namur du mardi 7 août (étape Andenne-Purnode).

**07.05.10. Intercommunales – assemblées générales de juin 2007**

A l'unanimité, approuve les ordres du jour des assemblées générales des intercommunales IDEG, IDEFIN, INATEL, BEP, BEP Expansion Economique, BEP Environnement et INASEP de juin 2007.

Mme Eloin souhaite que les représentants communaux fasse rapport au conseil des décisions prises par les conseils d'administration des intercommunales concernées.

**07.05.11. Environnement – constitution d'un groupe de travail « pacte communal pour le climat » - désignation de 3 représentants du conseil communal**

Vu la proposition déposée par le groupe « Le Relève » lors de la séance du conseil communal de ce 14 mai en vue de l'adoption d'un pacte communal pour le climat 2007-2009;

Considérant qu'il est souhaitable d'étudier le texte présente en y associant le personnel communal afin d'y reprendre des actions qui seront réalisables techniquement et financièrement dans le délai proposé;

Considérant qu'un groupe de travail composé de trois conseillers communaux et de deux membres du personnel communal pourrait être constitué;

Après en avoir délibéré

Décide à l'unanimité.

De désigner comme suit les personnes qui composeront le groupe de travail « pacte communal pour le climat » :

**Membres du conseil communal**

1. Ovide Monin, Bourgmestre
2. Denis Malotaux, Conseiller communal
3. Mme Catherine Vande Walle – Fossion, Conseillère communale

**Personnel communal**

1. Mme Katia Begon, employée communale, responsable énergie.
2. Le futur conseiller en énergie.

**07.05.12. Personnel – constitution d'une réserve de recrutement pour pompiers volontaires**

Vu notre délibération de ce 27 mars 2007 arrêtant le règlement organique du service régional d'incendie;

Vu le rapport du Commandant du Service d'Incendie du 8 mai 2007;

Considérant qu'il est souhaitable de procéder au recrutement de 4 sapeurs pompiers volontaires avant le 1<sup>er</sup> septembre 2007 et de prévoir une réserve de recrutement valable pour une durée de 3 ans;

Vu le décret du 1<sup>er</sup> avril 1999 organisant le tutelle sur les communes, les provinces et les intercommunales de la Région Wallonne;

Décide à l'unanimité

De procéder au recrutement de quatre sapeurs pompiers volontaires à la date du 1<sup>er</sup> septembre 2007 et de prévoir une réserve de recrutement d'une durée de TROIS ans.

De charger le Collège communal de procéder à la publicité de ce recrutement et d'organiser les épreuves de sélection.

#### **07.05.13. Urbanisme – composition de la CCATM**

A la demande de Mr Vancraeynest, conseiller communal, ce point sera examiné à huis-clos.

#### **07.05.14. SCRL La Dinantaise – désignation d'un représentant au conseil d'administration et de trois aux assemblées générales – ratification de la décision du Collège**

Vu les correspondances reçues de la SCRL la Dinantaise relatives à la composition du conseil d'administration et à la représentation des communes aux assemblées générales ;

Décide de confirmer la décision du Collège communal du 30 mai 2007 procédant à la désignation des représentants de la communale suivants à la SCRL La Dinantaise

- aux assemblées générales : Mr Joseph Minet, Echevin ; Mr Jean Quevrin et Jean-Pol Visée, Conseillers communaux.

#### **07.05.15. Marchés publics – maintenance extraordinaire à réaliser pour l'élévateur du service d'incendie – mode de passation du marché**

Considérant que le véhicule autoélévateur doit subir une maintenance extraordinaire pour une dépense totale qui peut être estimée à 5.500 € TVAC (démontage et remplacement des vérins de stabilisation et des chaînes);

Considérant que des crédits sont au budget extraordinaire de l'exercice 2007, article 351/745-98 pour un montant de 10.000 €;

Après en avoir délibéré;

Arrêté à l'unanimité.

Il sera passé un marché dont le montant s'élève approximativement à 5.500 € TVAC ayant pour objet la maintenance à réaliser pour l'autoélévateur du service d'incendie.

Le montant figurant ci-dessus a valeur d'indication, sans plus.

Le mode de passation du marché est la procédure négociée sans publicité. La dépense peut être admise sur production d'une simple facture.

La dépense sera financée par le fonds de réserve extraordinaire.

#### **07.05.16. Point supplémentaire – motion proposée par la Ville de Dinant – Carrière de Leffe – proposition de la ville de Dinant**

Considérant l'exploitation d'une carrière dite carrière de Leffe située charreau de Leffe à Dinant,

Considérant l'exploitation importante de cette carrière qui génère une activité économique à Dinant mais plus généralement au bénéfice du secteur industriel belge et étranger,

Considérant le charroi routier exceptionnel généré par cette carrière, près de 10.000 camions par an, à raison de deux passages (aller et retour), soit au total 20.000 navettes de semi-remorques,

Considérant qu'actuellement des camions sont utilisés par la société Gralex, exploitante de la carrière de Leffe, pour transporter les produits de la carrière depuis Leffe jusqu'à Namêche où ils sont chargés sur des péniches à destination des principaux clients de la carrière,

Considérant que ces 10.000 camions par an traversent les villages de Loyers et de Spontin (Loyers – Dinant, Spontin – Yvoir),

Considérant la dangerosité exceptionnelle que cette utilisation intensive de la voirie et plus particulièrement dans le cadre des traversées des villages représente,

Considérant qu'il existe depuis des années un projet de la société Gralex visant à implanter une bande transporteuse souterraine permettant d'acheminer les produits de la carrière directement au bord de Meuse à Leffe – Dinant en évitant ainsi l'utilisation du transport routier et en favorisant le transport fluvial,

Considérant que ce dossier fait l'objet d'un examen dans les services de la Région Wallonne et d'une procédure d'adoption d'une modification du plan de secteur indispensable (selon la Région) à l'octroi d'un permis d'urbanisme pour une bande transporteuse souterraine,

Considérant que cette procédure prendra encore deux ou trois années avant d'aboutir et de permettre la mise en œuvre d'un projet d'investissement qui devra encore se réaliser et devrait durer deux à trois années supplémentaires,

Considérant qu'il est de la responsabilité des Bourgmestres de Dinant et d'Yvoir et des Conseils Communaux d'organiser la sécurité publique en ce y compris sur des voiries régionales traversant les territoires des communes,

Considérant qu'il existe avec évidence des solutions alternatives qu pourraient être rapidement mises en œuvre, notamment l'aménagement d'une voirie dans le bois dit de Sainte-Anne chaussée d'Yvoir qui permettrait aux camions de descendre directement vers la Meuse en évitant les traversées de Loyers et Spontin,

Considérant que cette solution alternative pourrait être mise en œuvre rapidement et serait financée par l'entreprise Gralex,

Considérant que cette solution alternative pourrait être provisoire car, dès le moment où la bande transporteuse serait implantée, cette voirie provisoire serait démontée,

Considérant qu'il existe des blocages d'ordre administratif à la Région Wallonne empêchant la réalisation de cette solution provisoire,

Considérant l'urgence à trouver une solution,

A l'unanimité,

Interpelle le Gouvernement Wallon et en particulier Monsieur Antoine, Ministre de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, et Monsieur Lutgen, Ministre de l'environnement, afin qu'une concertation ait lieu dans les plus brefs délais et qu'une solution puisse être trouvée visant à autoriser la carrière Gralex à aménager la voirie dans le site de la carrière et du bois Sainte-Anne et ce de manière transitoire en attendant de l'installation définitive de la bande transporteuse sur le territoire de la ville de Dinant.

#### **07.05.17. Demandes de Mr Bertrand Custinne, conseiller communal**

##### **Mobilité - projet de service de bus communal**

Considérant que Mr Custinne propose que la commune donne suite à l'appel à projet proposé par le Gouvernement wallon visant à la promotion des bus locaux octroyant un soutien financier de 20.000 € par an aux communes de moins de 10.000 habitants;

Considérant que Mr Custinne a remis un projet de délibération;

Considérant que ce projet impliquerait des charges financières importantes (personnel, entretien du matériel, etc);

Considérant que le TEC se décharge d'une mission, non rentable pour lui;

Considérant qu'un moyen de transport plus souple et moins onéreux pourrait être mis en place, par exemple à la demande de la population;

Décide par 13 voix contre 3 (Mme Eloin, Mme Vande Walle et Mr Custinne) et 3 abstentions (MM Dewez, Vancraeynest et Visée) de rejeter cette proposition.

##### **Convention avec l'Asbl Energies et Ressources**

Cette problématique devant être discutée par le groupe de travail « pacte communal pour le climat »;

Par 16 voix contre 1 (Mr Custinne), décide de rejeter la proposition de Mr Custinne tendant à conclure une convention avec l'ASL Energies et Ressources, de Bruxelles, en vue de l'information du citoyen en vue de l'achat d'énergie.

##### **Organisation d'un audit énergétique d'un bâtiment administratif communal**

Cette problématique devant être discutée par le groupe de travail « pacte communal pour le climat »;

Par 16 voix contre 1 (Mr Custinne), décide de rejeter la proposition de Mr Custinne tendant à réaliser un audit pour un bâtiment communal.

##### **Suspension de l'éclairage de certains bâtiments publics durant certaines heures**

La plupart des éclairages des sites et bâtiments communaux étant déjà interrompus la nuit, ce point n'est pas soumis au vote.

Le collège communal continuera à rester attentif à la réduction des consommations électriques des propriétés communales.

#### **Divers**

Mr Custinne interpelle le Collège sur la mise à jour du site internet communal, sur l'élaboration du plan triennal 2007-2009, sur le respect du code de la démocratie locale.

Mme Vande Walle regrette l'utilisation abusive d'herbicides le long de voirie.

## **HUIS-CLOS**

#### **07.05.13. Urbanisme – composition de la CCATM**

Considérant qu'il y a lieu de renouveler la Commission consultative communale d'aménagement du territoire, constituée en séance du 13 février 1996 par Monsieur le Ministre de la Région wallonne;

Vu les dispositions du Code Wallon de l'Aménagement, du Territoire, de l'Urbanisme et du Patrimoine, notamment l'article 7;

Vu notre délibération du 27/02/2007 décidant le renouvellement de ladite commission ;

Vu la liste des candidatures;

Considérant que les conseillers des groupes « Le Relève » et PS estiment que

- la pyramide des âges n'est pas respectée, l'âge des membres effectifs proposés étant trop élevé
- les agriculteurs et les personnes à mobilité réduite ne sont pas représentés dans les membres effectifs;

Après en avoir délibéré;

FIXE, par 11 voix et 6 abstentions (groupes Réveil et PS),

Comme suit la composition de la Commission consultative d'Aménagement du Territoire et de Mobilité :

Présidence : Mr Denis MALOTAUX, conseiller communal

Quart communal

Conseillers effectifs

1. Mr Marcel COLET
2. Mme Véronique PRIMOT-LIETAR
3. Mr Marc DEWEZ

Conseillers suppléants

1. Mr Etienne DEFRESNE
2. Mr Jean QUEVRIN
3. Mme Catherine Vande Walle - FOSSION

Membres effectifs

1. Mme Nicole EVERARD de HARZIR, rue du Redeau, 2, 5530 Yvoir;
2. Mr Philippe LATTAQUE, allée de Croix d'al Faux, 1, 5530 Godinne;
3. Mr Guy BOODTS, boulevard des Combattants, 12, 5530 Evrehailles;
4. Mr Hervé ROLAIN, rue aux Bacs, 6, 5530 Durnal;
5. Mr Pol DUSSENNE, rue des Ecoles, 28, 5530 Purnode;
6. Melle Florence DEWEZ, ru du Ry d'Août, 15, 5530 Spontin;
7. Mr Jean WOUZ, place Communale, 4, 5530 Dorinne;
8. Mme Sonia GRANDJEAN-BALDINI, rue du Centre, 26, 5530 Mont;
9. Mr Michel JACQUET, rue du Collège, 18, 5530 Godinne;

Membres suppléants

1. Mr Bernard DEHANDSCHUTTER, Fermes des Loges, 202, 5530 Evrehailles;
2. Mr Eric DERIDDER, sentier de Mariencourt, 4c, 5530 Godinne;
3. Mr René PESTIAUX, Chaussée, 15b, 5530 Evrehailles;
4. Mr Olivier CAPELLE, rue de Mianoye, 33, 5530 Durnal;
5. Mr José DELIEUX, rue des Cortils, 7, 5530 Godinne;
6. Mr Olivier DEGEHET, rue du Ry d'Août, 8, 5530 Spontin;
7. Mr Alain KRAFFT, rue d'En Haut, 20, 5530 Dorinne;
8. Mme Chantal LAVERDISSE, rue du Tienne de Mont, 38, 5530 Mont;
9. Mr Pierre DEMAZY, rue des Pommiers, 5, 5530 Godinne.

Membres de droit avec voix consultative (art.3, 9° du Décret du 15/02/2007)

1. Mr Bernard le Hardÿ de Beaulieu, Echevin en charge de l'aménagement du territoire et l'urbanisme ;
2. Mme Joëlle LECOCQ, Conseiller en aménagement du territoire.

Secrétariat

Le secrétariat sera assuré par un(e) employé(e) du service urbanisme-environnement.

**07.05.18. Personnel enseignant – ratifications des désignations du Collège communal**

Ce point est annulé (aucune désignation à ratifier).

**07.05.19. Personnel enseignant – demandes d'interruption de carrière**

A l'unanimité, décide d'autoriser les interruptions de carrière suivantes, pour la période du 01/09/2007 au 31/08/2008 :

- Mme Christine Wouez, institutrice maternelle à Dorinne, 1/5 temps
- Mme Anne Matisse, institutrice primaire à Yvoir, 1/5 temps
- Mme Catherine Godfroid, institutrice maternelle à Yvoir, ½ temps
- Mme Nathalie Sinet, institutrice maternelle à Durnal, ½ temps
- Mme Annie Bernard, institutrice primaire à Godinne, à 1/5 temps
- Mme Bénédicte Jouret, institutrice primaire à Mont, à 1/5 temps
- Mme Katty Remy, institutrice primaire à Purnode, à 1/5 temps
- Mme Yvette Remy, institutrice primaire à Durnal, à 1/5 temps
- Mme Maryse Boussifet, institutrice primaire à Godinne, à 1/5 temps
- Mme Christine Cochart, institutrice primaire à Durnal, à temps complet jusqu'au 31/11/2007.

**07.05.20. Personnel enseignant – demandes de disponibilité pour convenances personnelles**

A l'unanimité, autorise les mises en disponibilité pour convenances personnelles pendant la période du 01/09/2007 au 31/08/2008 :

- Mme Patricia Fumière, maîtresse de morale
- Mme Odette Finfe, institutrice maternelle à Spontin, (DPPR à 14/ temps) à partir du 01/09/2007
- Mme Genevière Verhelst, maîtresse d'éducation physique (DPPR), du 01/09/2007 au 31/07/2012.

**07.05.21. Personnel enseignant – demande de congé pour prestations réduites**

A l'unanimité, autorise les prestations réduites suivantes du 01/09/2007 au 31/08/2008 :

- Mme Bénédicte Tasiaux, institutrice, pour ½ temps

- Mme Véronique Mosty, institutrice primaire, pour 1/5 temps
- Mme Catherine Rosman, maîtresse de religion catholique, pour 1/2 temps
- Mme Bénédicte Blampain, institutrice maternelle, pour un 1/2 temps
- Mme Marie-Marjorie Oger, institutrice maternelle, pour 1/5 temps.

**07.05.22. Personnel du service régional d'incendie – démissions d'office de pompiers volontaires**

Vu le rapport du Commandant Boussifet, du Service Régional d'Incendie de ce 8 mai 2007, constatant que les sapeurs pompiers volontaires suivants ne participent plus aux interventions ni aux exercices obligatoires : Daniel Rolain, Josée Baugnée, Yves Budie et Frédéric Finfe;

Considérant que le sapeur

- Daniel Rolain est absent à 99 % des interventions et des exercices depuis de nombreuses années
- José Baugnée est absent à 100 % des interventions et des exercices depuis de nombreuses années
- Yves Budie est absent à 100 % des interventions et des exercices depuis plus d'un an
- Frédéric Finfe est absent à 100 % des interventions et des exercices depuis plus de 6 mois;

Considérant que le règlement d'ordre intérieur voté pour le Service Régional d'Incendie précise que

- chaque membre du service est tenu de participer aux 12 exercices annuels, trois absences consécutives non justifiées sont justifiables de l'exclusion du service (article 5.8)
- chaque membre du service dont les prestations auraient été sans motif reconnu, inférieures à 30 % des interventions de son équipe fera l'objet d'une proposition d'**exclusion** du service (article 5.9);

Considérant que la commune ne peut plus se permettre de continuer à payer une assurance accident de travail et une assurance groupe pour des pompiers qui ne participent plus aux interventions ni aux exercices du service régional d'incendie;

Considérant que pour la sécurité du personnel et de la population chaque pompier a le devoir de participer régulièrement aux exercices prévus;

Considérant que la matériel mis à la disposition du service d'incendie est de plus en plus performant et qu'il ne peut être utilisé correctement sans une pratique régulière :

Sur proposition du Collège communal;

Après en avoir délibéré

Décide à l'unanimité

- De procéder à la démission d'office, à la date du 30 juin 2007, des sapeurs pompiers volontaires du service régional d'incendie suivants, , Daniel Rolain, Josée Baugnée et Yves Budie.
- De charger le Collège communal d'inviter les intéressés à remettre leur matériel et leur réception d'appel individuel au responsable du service pour le 1<sup>er</sup> juillet 2007 au plus tard.
- D'inviter Mr Frédéric Finfe à participer régulièrement aux exercices et aux interventions du service.

**07.05.23. Personnel communal – désignation d'un secrétaire communal faisant fonction pour les congés du titulaire**

Considérant que Mr Jean-Pol Boussifet, Secrétaire communal, sera en congé du 28 juin au 18 juillet 2007 inclus et qu'il convient de prévoir son remplacement par un agent communal;

Considérant que Mr Luc Lambert, Chef de service, est apte à remplir cette fonction;

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et plus particulièrement l'article L 1124-19;

Décide à l'unanimité de désigner Mr Luc LAMBERT, Chef de service, pour remplir les fonctions de Secrétaire communal, pendant les congés du titulaire, du 28 juin au 18 juillet 2007 inclus.

**07.05.24. Procès-verbal de la séance du 14 mai 2007**

En application du règlement d'ordre intérieur du Conseil communal, les procès-verbal de la séance du 14 mai 2007 est approuvé.

**Ainsi fait en séance, date que dessus.**

**Le Secrétaire communal,**

**Le Bourgmestre,**

**J.P. BOUSSIFET**

**O. MONIN**